



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale
des Territoires et de la Mer*

*Service environnement, montagne,
transition écologique, forêt*

n° 64-2018-97-06-001

Arrêté préfectoral autorisant le transport et l'introduction de lapins de garenne

**Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- Vu le code de l'environnement et notamment l'article L 424-11 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 7 juillet 2006 modifié portant sur l'introduction dans le milieu naturel de grand gibier ou de lapins et sur le prélèvement dans le milieu naturel d'animaux vivants d'espèces dont la chasse est autorisée ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2013 portant approbation du schéma départemental de gestion cynégétique des Pyrénées-Atlantiques pour la période 2013-2019 prévoyant de développer un noyau de population naturelle en respectant l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 12 mars 2018 donnant délégation de signature au directeur départemental des territoires et de la mer ;
- Vu la décision du 13 mars 2018 du directeur départemental des territoires et de la mer donnant subdélégation de signature au sein de la Direction départementale des territoires et de la mer ;
- Vu la demande de la Fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques, représentée par monsieur Christian Péboscq, de récupérer 976 lapins de garenne dans leur milieu naturel, dans la région de Murcia au sud de l'Espagne, pour les réintroduire, dans le milieu naturel, sur les communes citées en annexe ;
- Vu la consultation du public mise en œuvre du 15 juin au 29 juin 2018 inclus ;
- Vu les 3 avis rendus ;
- Vu le bilan de la consultation du public en date du 04 juillet 2018 ;
- Considérant l'impact non significatif sur l'environnement dans les sites de réintroduction, compte tenu du nombre de lapins réintroduit ;
- Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Monsieur Christian Péboscq, chargé de mission de la Fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques, est autorisé à déplacer 976 lapins de garenne qui seront repris dans le milieu naturel, dans la région de Murcia au sud de l'Espagne.

Article 2 :

Ces lapins de garenne seront relâchés dans le milieu naturel, sur les communes et selon la répartition détaillées en annexe, afin d'en renforcer la population.

Article 3 :

La présente autorisation est valable à compter de sa date de signature, jusqu'au 31 juillet 2018.

Article 4 :

Le responsable de l'introduction doit prévoir et assumer une indemnité relative aux éventuels dégâts de l'espèce introduite.

Article 5 :

Les lapins repris doivent être examinés et tout animal suspect doit être signalé à la Direction départementale de protection des populations.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau, dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 7 :

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques, monsieur le président de la Fédération départementale des chasseurs à Pau, monsieur le chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, le bénéficiaire du présent arrêté sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 06 juillet 2018
pour le préfet des Pyrénées-Atlantiques,
la responsable du Service Environnement,
Montagne, Transition Ecologique, Forêt,

Joëlle Tislé

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral n° 66-2018-07-06-001

LISTE DES TERRITOIRES CONCERNES
PAR LA REIMPLANTATION DU LAPIN DE GARENNE

structure	Territoires	Nombre de lapins
Société de chasse	Untxin-Bidassoa (Hendaye-Urrugne-Biriatou)	352
Société de chasse	Saint-Hubert côte-basque (Ahetze)	80
Société de chasse	Saint-Hubert côte-basque (St-Jean-de-Luz)	112
Société de chasse	Saint-Hubert côte-basque (Bassussarry)	24
Société de chasse	Saint-Hubert côte-basque (Urcuit)	104
ACCA	St-Etienne-de-Baïgorry	40
ACCA	Itxassou	24
ACCA	Irouleguy	24
ACCA	Hasparren	96
ACCA	Carresse-Cassaber	48
ACCA	Came	24
ACCA	Goes	24
Société de chasse	Eaux-Bonnes	24
	TOTAL	976